

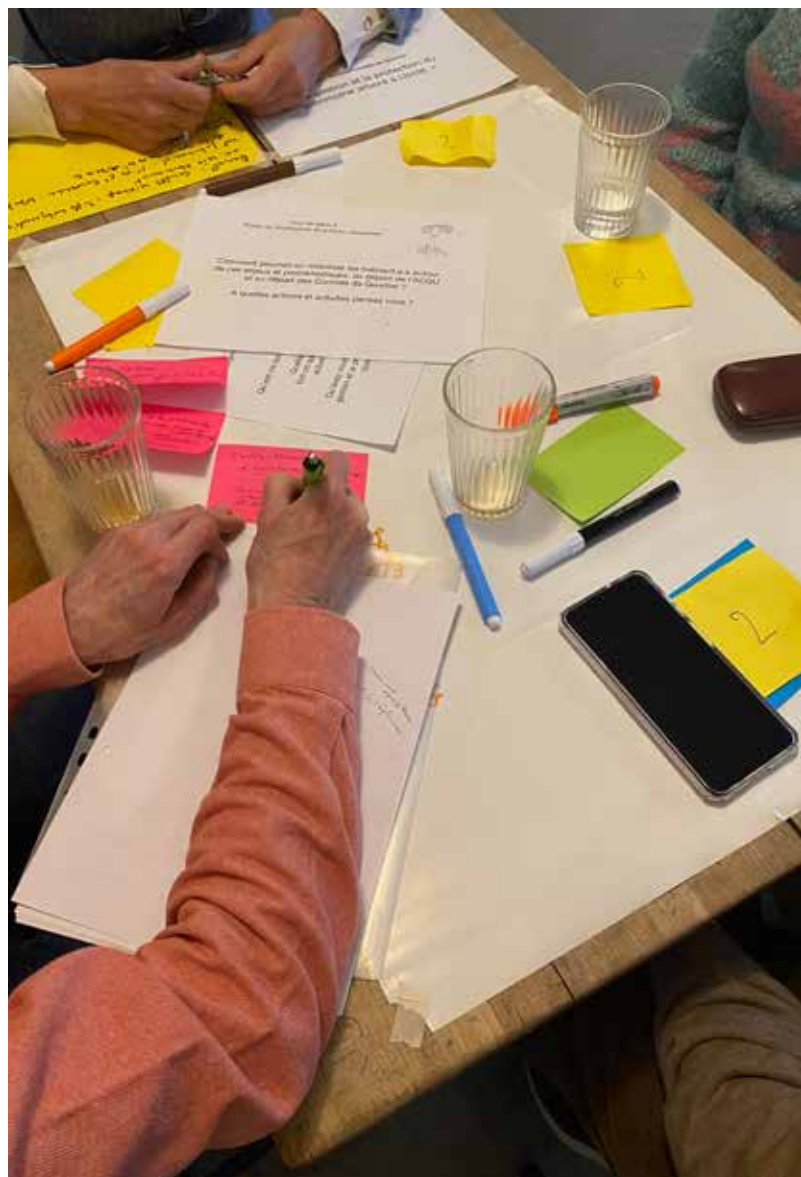
Lettre aux habitants

Nouvelles de l'ACQU n° 116 Juin 2023

Publication trimestrielle de l'Association de Comités de Quartier Ucclois (ACQU) asbl N° d'entreprise 418.110.283
Siège social : av. du Maréchal, 20A, 1180 Uccle
www.acqu.be

S O M M A I R E

- LE NOUVEAU PLAN COMMUNAL DE MOBILITE UCCLOIS **2**
- MODIFICATION DES PLANS PARTICULIERS D'AFFECTATION DU SOL (PPAS) PAR LA COMMUNE **4**
- LE « PRÉMÉTRO + » ALBERT-MIDI-NORD **6**
- DEUX REUNIONS THEMATIQUES : UN (BREF) COMPTE RENDU **9**
- VOUS AVEZ DIT « COMITE DE QUARTIER » ? **10**
- ACTION AUTOUR DES « ARBRES REMARQUABLES » **13**
- PONT CARSOEL : CECI N'EST PAS UNE PASSERELLE **14**
- LE THEATRE LE PUBLIC AU PARVIS ST PIERRE **16**
- IL ETAIT UNE FOIS LE « MOINEAU DOMESTIQUE » **17**
- LA PLUME DU KAUBERG : UN NOUVEAU MAGAZINE **19**



LE NOUVEAU PLAN COMMUNAL DE MOBILITE UCCELOIS

En cette fin de printemps 2023, la Commune d'Uccle a présenté son nouveau Plan Communal de Mobilité (PCM), le soumettant dans la foulée à l'enquête publique. Le mardi 23 mai, le projet de PCM était dévoilé aux habitants de Uccle par le Bourgmestre et l'Echevin en charge de la Mobilité, ainsi que par le bureau d'études « Traject », qui a établi ce plan de PCM sur base du travail effectué avec la Commune et les habitants lors d'ateliers participatifs. L'ACQU était présente à cette réunion et vous en a ramené quelques éléments aidant à la compréhension du projet de plan et à la réponse à l'enquête publique le concernant. Nous espérons que cet aperçu synthétique vous aidera à naviguer dans les nombreuses pages que compte le document.

Le dernier Plan Communal de Mobilité datait de 2006 et nécessitait une refonte majeure. En presque 20 ans, les besoins et modes de déplacement ont en effet profondément changé. Le PCM étant une « feuille de route » pour ce qui touche aux déplacements de personnes et marchandises dans la Commune d'Uccle, celui-ci se doit de refléter le contexte actuel.

Son objectif, tel qu'annoncé sur le site internet de la Commune, est « d'améliorer l'accessibilité et la mobilité de tous, la sécurité routière et la qualité de vie des habitants sur le territoire communal. »

Les grandes lignes qui le constituent sont :

Le principe des 3 « I » (Infrastructures / Informations / Incitants)

Le principe STOP, qui consiste à donner la priorité aux modes actifs.

Dans le plan d'action, un « fil rouge » indique les apports qui résultent d'avis communiqués lors des séances publiques.

Les 4 objectifs principaux poursuivis sont :

- la performance des réseaux (spécialisation multimodale des voiries) => cartes par mode avec priorités d'intervention
- la qualité de vie (par la mise en place de mailles apaisées)
- l'accompagnement des habitants vers la multimodalité

- une politique de stationnement intégrée dans la stratégie globale

La présentation a passé en revue les quatre modes de déplacement principaux :

1- La marche :

Un effort sera fait quant à l'amélioration des trottoirs au niveau de leur largeur, de la qualité de leur revêtement, ou de leur accessibilité. A certains endroits de traversée, de nouveaux passages-piétons seront créés.

2- Le vélo :

Le projet de PCM envisage l'aménagement de nouvelles pistes et/ou itinéraires cyclables, notamment pour traverser Uccle du Nord au Sud et d'Est en Ouest. Quant aux rues cyclables, le projet de PCM n'en prévoit pas de nouvelles, juste d'améliorer l'existant.

3- Les transports en commun

Des aménagements importants verront le jour à diverses stations. Avec par exemple le Square des Héros qui sera réaménagé afin de sécuriser les usagers de la STIB ; la rue du Wagon, près de la gare de Calevoet, verra sa configuration changer pour y permettre la circulation d'un bus de la STIB, de cyclistes et de piétons qui souhaitent se déplacer entre la chaussée d'Alseberg et la rue de Stalle.

4- La voiture :

Le projet de PCM dit se distancier du plan Good Move de la Région en ce qu'il souhaite ne pas opposer les modes de déplacements et ainsi permettre aux automobilistes de continuer à circuler dans Uccle. Le stationnement doit être développé comme un service aux usagers, avec numérisation des traitements, avantage pour les voitures en autopartage, respect des zones de livraison et mutualisation des parkings privés.

Plus globalement, et au-delà donc du focus sur l'un ou l'autre mode de déplacement, sont présentés dans le projet de PCM un nombre de réaménagements de voiries -déjà planifiés ou encore à confirmer.

Les plus gros projets de voirie concernent l'instauration de « mailles apaisées ». Dans un objectif d'apaisement des quartiers, deux d'entre eux – celui de « Uccle-Centre » et le quartier « Churchill » – feront l'objet d'une stratégie de « maille apaisée », consistant entre autres en la mise en place de sens uniques ou inversions du sens du trafic, l'aménagement de zones (semi)-piétonnières...

Certaines voiries communales qui étaient restées à 50 km/h passeront à 30 km/h : Carsoel/Wolvendael, Prince d'Orange dans un premier temps, et Messidor/Van Bever dans un second temps.

Des voiries problématiques en termes de densité de trafic telles que le Dieweg et la chaussée de St Job seront traitées dans des études spécifiques, ultérieures.

Les impacts dus à la fermeture du Bois de la Cambre sur la chaussée de Waterloo et les quartiers riverains sont étudiés dans l'étude Espace Mobilité pilotée par la Ville de Bruxelles.

Le plan de déplacement du personnel et des visiteurs de l'administration communale Uccloise sera remis sur le métier (exemplarité recherchée pour un effet d'entraînement).

L'enquête publique se déroule encore jusqu'au 31 juillet 2023.

Chaque personne habitant Uccle ou qui se sent concernée par ce Plan Communal de Mobilité peut y réagir en adressant ses remarques et suggestions.

Nous ne pouvons que vous encourager à exercer votre pouvoir citoyen en répondant à cette enquête

publique. Tant pour exprimer votre désaccord avec ce qui est proposé dans le projet, que pour soutenir les propositions auxquelles vous adhérez.

Le résumé qui précède n'est bien sûr pas exhaustif, et vous êtes invités à découvrir le plan d'action du PCM, voire ses annexes pour les plus intéressés.

Si vous rencontrez des problèmes à vous réunir ou à vous concerter au sein de votre Comité de quartier, n'hésitez pas à faire appel à notre chargée de mission qui se fera un plaisir de venir animer une réunion de réflexion collective au sein de votre Comité ou association.

pauline.acqu@gmail.com

L'ACQU répondra également d'ici fin juillet à l'enquête publique.

Notre réaction sera publiée dans notre prochaine Lettre aux Habitants.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.uccl.be/fr/vie-pratique/urbanisme/enquete-publique/enquetes-publiques-en-cours>

Le dossier est également consultable à l'administration communale, au service de l'Urbanisme, rue de Stalle 77, ou bien au service de la Voirie, tél : 02.605.16.22

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit par écrit, à l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins ou à l'adresse mail : pcm@uccl.brussels

Des idées pour améliorer la mobilité à Uccle ?

PARTICIPEZ À L'ÉLABORATION DU PLAN COMMUNAL DE MOBILITÉ

INFOS ET PARTICIPATION
<https://uccl.monopinion.belgium.be>

MY OPINION TRAJECT faciliyo COMMUNE D'UCCLE

MODIFICATION DES PLANS PARTICULIERS D'AFFECTATION DU SOL (PPAS) PAR LA COMMUNE

NOUS RESTONS ATTENTIFS !

Une note de 48 pages a été élaborée par l'Echevinat de l'Urbanisme concernant un projet de modification du PPAS N° 15 et 15^{bis} (quartier Cavell-Bosveldweg-Errera-Robert Jones)

Cette note était destinée à être débattue lors du Conseil Communal du 25 mai, mais suite aux questions posées par divers Conseillers Communaux, l'Echevin de l'Urbanisme a décidé de proposer au

Collège de revoir la modification de ce PPAS dans un groupe de travail en juin.

Dans la version actuelle de cette note, certains éléments ont attiré notre attention car nous paraissant préoccupants pour le futur de ce quartier... et pour le futur de tous les autres quartiers uclois couverts par un PPAS.

Pour rappel, les PPAS sont des outils de planification déterminant avec précision la manière dont doit s'organiser le territoire considéré. Ils sont élaborés par la Commune. Ils ont force obligatoire et valeur réglementaire dans toutes leurs dispositions et par conséquent les demandes de permis d'urbanisme doivent s'y conformer. Les « dérogations » à ces règles doivent rester exceptionnelles, doivent être justifiées, et doivent bien évidemment respecter l'égalité de traitement entre les différents types de demandeurs, qu'ils soient des particuliers ou des promoteurs. Ces PPAS sont importants pour les propriétaires en ce sens qu'ils achètent un bien en toute connaissance des règles applicables dans leur quartier en termes d'affectation, de densification, etc..., et qu'ils désirent dès lors que les règles ne changent pas en cours de route et remettent en cause leur « droit acquis ». Pour info, 48 PPAS ont été développés à Uccle. Vous les trouverez en vous rendant sur le site web de la commune d'Uccle à l'adresse suivante : <https://www.uccle.be/fr/vie-pratique/urbanisme/plans-et-reglements/ppas-plan-particulier-daffectation-du-sol/ppas-tableau>

Pourquoi modifier ce PPAS 15 ?

Tel est notre premier questionnement : pourquoi vouloir changer précisément ce PPAS en particulier et en priorité ? Le quartier concerné est déjà presque totalement construit et ne pose aucun problème particulier d'aménagement. Les habitants et les Comités de Quartier -qui n'ont pas été consultés à ce stade- ne sont pas demandeurs. Questionné à ce sujet lors d'un précédent conseil communal, l'Echevin de l'Urbanisme a fait état de l'ancienneté de ce PPAS. Or, après vérification, bien d'autres PPAS plus anciens ou de même ancienneté n'ont, à ce jour, fait l'objet d'aucune modification.

Il serait important de comprendre la finalité réelle de cette volonté de donner priorité à la modification de ce PPAS et ses implications concrètes sur les règles qui régiront à l'avenir l'octroi de permis

d'urbanisme pour de nouveaux projets dans ce secteur.

Volonté de densifier l'habitat ou au contraire de le maîtriser ?

Toujours à la lecture de cette note, qui est tout à fait préliminaire et qui sera suivie d'un projet encore à élaborer de rédaction précise des nouvelles normes, ce texte devant à son tour être soumis à enquête publique, il y a des points positifs, tels que la volonté affirmée d'empêcher dorénavant la démolition de villas pour en faire des appartements, la reconnaissance des maisons isolées comme étant à conserver et la limitation de certaines zones de construction pour agrandir les zones de jardins, il reste de nombreux points d'ombre et de concepts imprécis qui mériteront d'être précisés pour créer une totale sécurité juridique à laquelle

les citoyens peuvent s'attendre face à l'appétit des promoteurs immobiliers jamais à court de ressources.

Ce quartier est actuellement agréable à vivre, bien équilibré entre maisons/villas individuelles, immeubles à appartements, commerces, ainsi que jardins, parcs et verdure. Pourquoi vouloir modifier cet équilibre ?

Flou juridique ?

Nous voulons à ce stade contribuer à éviter tout flou juridique dans les textes et éviter qu'à l'instar du projet de nouveau Règlement Régional d'Urbanisme (RRU) récemment soumis à enquête publique au niveau de la Région, l'administration soit dotée d'un pouvoir d'appréciation subjectif et dès lors inégalitaire et incertain des demandes dont elle sera saisie dans le futur. La Commune d'Uccle a, à juste titre, déposé une note d'observations très critique sur le projet de RRU élaboré par la Région, dénonçant un danger d'arbitraire. Il est donc de la plus haute importance que tout projet futur en matière d'urbanisme au niveau communal revête une précision totale de nature à rassurer les citoyens. Nous sommes pour des

règlements qui doivent permettre à l'administration de se doter de balises claires pour juger de la recevabilité d'un projet au regard de critères objectifs, faute de quoi les risques d'inégalités de jugement sont trop importants.

Nous restons vigilants !

Au vu de cette première note, les Comités de Quartier et l'ACQU ne manqueront pas d'examiner, avec la plus grande attention, le texte remanié de la Commune.

Nous restons donc très attentifs... et nous demandons la consultation préalable des Comités de Quartier concernés et de l'ACQU à tous les stades de la procédure et donc bien avant la consultation publique formelle prévue à la fin de ce processus de révision tel qu'il est organisé par la réglementation applicable.

Il importe de préserver notre environnement, notre qualité de vie et tout ce que nous aimons dans notre très agréable Commune !

Le plan du PPAS15



LE « PRÉMÉTRO + » ALBERT-MIDI-NORD

OFFRIR UN MEILLEUR SERVICE AUX USAGERS SANS ATTENDRE LE MÉTRO 3

La proposition « Prémétro + »¹, cosignée par différentes associations dont l'ACQU, veut offrir sans délai des lignes de trams efficaces et performantes pour un faible coût d'investissement par une utilisation optimale des infrastructures existantes. Son objectif est de valoriser le tunnel Albert-Midi-Nord promis à une « métroïsation »², dont le délai de réalisation est incertain et qui impliquera des désagréments de mobilité, en particulier pour les Ucclois.

Pourquoi transformer l'actuel prémétro en métro ?

Avec le métro 3, la Région Bruxelloise a décidé de prolonger le tunnel du prémétro (Albert-Midi-Nord) jusqu'à Evere. Ceci implique le creusement d'un nouveau tunnel Nord-Bordet, et la conversion du tunnel de prémétro Albert-Nord en métro lourd. Les travaux sur cette dernière section, qui concerne particulièrement les habitants d'Uccle, sont déjà en cours, en particulier avenue de Jupiter, boulevard de Stalingrad, à la gare du Nord. La conversion de ce tronçon en métro aurait dû être concrétisée en 2025.

Mais d'importants déboires de chantier, liés à la composition marécageuse du sous-sol du Palais du Midi, boulevard de Stalingrad, viennent perturber ce scénario. Le chantier y est à l'arrêt depuis plusieurs mois suite à un contentieux entre la STIB et les entrepreneurs. Plus personne n'ose prévoir une échéance de reprise du chantier, ni du nombre d'années supplémentaires pour l'exécution des travaux et de son coût.

Avantages de la conversion de l'axe Albert-Midi-Nord en métro

L'exploitation de l'axe Albert-Midi-Nord par un métro permettrait une offre plus régulière. Etant

totale séparée des aléas de la circulation en surface ; la capacité serait plus élevée : 14.000 places par heure et par sens à l'heure de pointe. Le métro offre une vitesse plus élevée, un gain estimé à 5 minutes entre Albert et Nord ; encore que ce gain de temps sera contrebalancé par les temps de correspondances devenues nécessaires.

Et inconvénients

Plus de correspondances

Les usagers ucclois qui actuellement prennent le 3, le 4 (et jusqu'il y a peu le 51) pour rejoindre directement le centre-ville seraient alors contraints à une correspondance avec le métro à la station Albert, où les trams 4, 51 (et peut être 7) auraient leur terminus. Présentées comme anecdotiques, les correspondances restent pourtant pénalisantes pour les usagers, ainsi qu'en témoignent plusieurs études scientifiques : c'est un allongement de leur temps de trajet, un inconfort, une incertitude sur le temps réel de leur déplacement ; des difficultés supplémentaires pour les personnes âgées ou porteuses d'un handicap.

Un coût excessif et incontrôlable.

Les toutes dernières estimations³ citent un coût total de 4,4 milliards d'euros pour le métro 3. Le surcoût du tronçon Sud Albert-Nord provoqué par les problèmes techniques de composition du sous-sol du Palais du Midi s'élèverait à 400 millions en plus du coût initial, déjà partiellement engagé, de 730 millions ; soit un total estimé à 1,13 milliard. Le coût de la seconde partie du métro 3, le tronçon Nord-Bordet (Evere), initialement estimé à 1,5 milliard l'est maintenant à 3,1 milliards. Cette estimation est purement indicative, étant donné le flou qui entoure sa réalisation.

Pour mémoire, le projet du métro 3 a été approuvé par le gouvernement régional bruxellois en 2009 pour un montant de 900 millions.

1 Le projet « Prémétro + » de la plateforme Avanti ! peut être consulté dans son intégralité sur www.premetroplus.be

2 La métroïsation consiste ici à convertir le tunnel Albert-Nord à l'utilisation par le métro (adaptation de quais, de la signalisation..), conversion qui rend impossible son exploitation par les trams.

3 « Métro nord: l'ardoise pourrait monter à 4,4 milliards » (Le Soir, 31/05/2023)



Avec les trams 3 et 4 les Ucclois bénéficient d'une ligne directe vers le centre-ville.

Un montant considérable, condamné à encore augmenter, et qui hypothèquerait fortement le financement d'autres projets urbains bien plus indispensables à la Région Bruxelloise, tels que la construction de logements sociaux, la rénovation et l'isolation du bâti existant, (les 2/3 du bâti bruxellois doivent bénéficier d'une isolation sérieuse), ou d'autres projets de mobilité. Alors qu'on sait que le déficit est déjà devenu intenable, il serait encore aggravé par la charge de la construction du métro.

Une moindre fréquence : la fréquence de passage annoncée pour le métro 3 sur l'axe Albert-Nord serait inférieure à celle prévue par le Prémétro +.

Alternative à la voiture : Une étude réalisée par le bureau BMN⁴ prévoit que le métro 3 n'entraînera qu'un report de 0,61% du trafic routier vers l'usage du métro. C'est insignifiant et ne justifie pas le métro 3.

Un délai de mise en service non maîtrisable ; en particulier en raison des problèmes de chantier déjà évoqués.

4 Consortium Bruxelles Métro Nord, étude 2012

Le Prémétro+ : faire rapidement plus et mieux, pour moins cher.

La « métroïsation » est continuellement présentée comme l'unique solution possible pour améliorer la desserte de l'axe Albert-Midi-Nord.

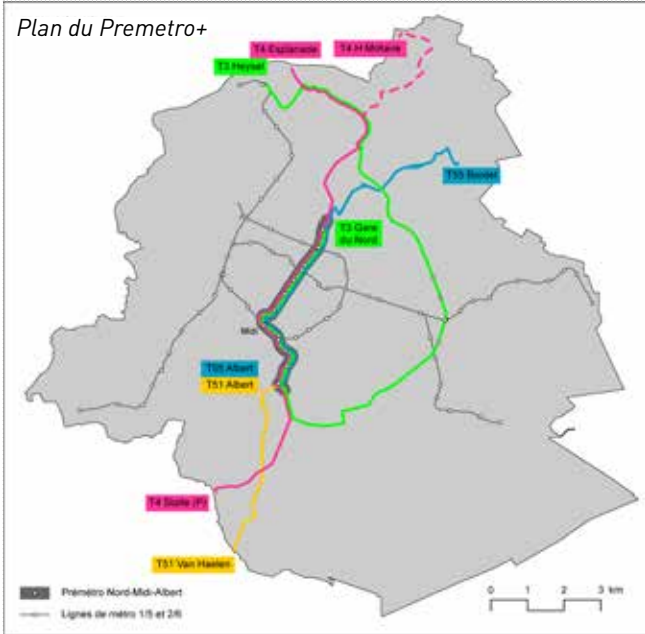
Le Prémétro + propose au contraire un scénario alternatif d'exploitation. Il consiste à utiliser les infrastructures existantes et les travaux déjà réalisés pour le métro 3 sans y ajouter d'ouvrages supplémentaires, et pour un investissement réduit.

1. Le projet consiste à revaloriser l'axe Albert-Midi-Nord avec 3 lignes offrant plus de liaisons vers le centre-ville.

La prolongation du tram 55 qui aura son terminus prolongé depuis Nord à Albert. L'ajout d'une ligne sur cet axe permettra une augmentation de capacité de 36% (aux heures de pointe).

Le tram 3 (Churchill-Esplanade) sera fusionné avec le tram 7 (Vanderkindere-Heysel) qui permettra ainsi une liaison directe entre la gare du Midi, Uccle, Ixelles, la moyenne ceinture et mettra ainsi fin à la situation déplorable pour les usagers de l'actuel terminus du 7 à Churchill.

Plan du Premetro+



Quant au tram 4, (Stalle-Nord), il sera prolongé par le tronçon nord du tram 3, comme cela a existé il y a quelques années.

2. Le maintien et le développement du préméto sur cet axe implique d'optimiser la régularité de la ligne.

Bien entendu, la régularité du passage ne sera pas toujours optimale étant donné l'arrivée dans le tunnel de préméto de trams ayant un long parcours en surface, avec les aléas inhérents de circulation en surface. Ces irrégularités pourront être compensées par l'injection de trams vides placés en attente aux 2 extrémités du tunnel de préméto. La STIB avait précédemment déjà utilisé cette technique.

3. Le réseau Preméto + permet d'intégrer les diverses tendances qui traversent l'évolution de la demande de mobilité à Bruxelles et de ne passer au métro que le jour où cela sera réellement justifié.

D'une part, la fréquentation des transports en commun devrait encore augmenter en raison de la diminution de l'utilisation de la voiture, suite aux politiques incitatives menées en ce sens (Good Move, plans de mobilité communaux.).

D'autre part, l'évolution démographique de Bruxelles, argument utilisé pour justifier le « métro 3 » connaît un tassement, voire une stagnation de son accroissement⁵.

Les mobilités « post covid » et le développement du télétravail ont modifié les habitudes de déplacement, en particulier aux heures de pointe. On relève ainsi que la fréquentation des gares bruxelloises a diminué tandis qu'elle a augmenté en dehors de ces heures, ce qui entraîne pour les transports en commun bruxellois une meilleure répartition des usagers sur la journée.

En conclusion

Compte-tenu de ces nombreuses incertitudes et des déboires du chantier, de plusieurs reports de mise en service, des nombreux accroissements des coûts, des multiples inconvénients de la métroïsation de l'axe Albert-Nord, la proposition Preméto + co-signée par l'ACQU et de nombreuses associations, permet de mettre rapidement en œuvre un service amélioré qui utilise l'ensemble des infrastructures existantes, offre plus de liaisons sans correspondances, et ce pour un investissement minimum.

Avec le Preméto +, les Ucclois bénéficient d'un accès sans correspondance vers le centre-ville avec les trams 3 et 4. Il est compatible avec l'utilisation de la station Lemonnier, et ultérieurement avec la station Toots Thielemans.

A plus long terme, le « Preméto + » pourrait être éventuellement converti en métro pour proposer plus de capacité de déplacement. Mais une telle modification devra être réévaluée en fonction d'une analyse de la politique de mobilité globale au sein de la Région Bruxelloise et d'une étude sérieuse réalisée par un organisme indépendant.

Elle implique nécessairement de sursoir à l'aménagement du terminus du tram 4 et 7 à la station Albert, qui aurait pour résultat inéluctable de rendre le métro irréversible et d'obliger les usagers à des correspondances supplémentaires.

François Glorie

5 Bureau Fédéral du Plan projections démographiques 2022

DEUX REUNIONS THEMATIQUES : UN (BREF) COMPTE RENDU

Les 11 et 25 avril derniers, nous avons invité nos Comités de quartier membres à nous rejoindre à l'Usine pour **deux réunions exploratoires** des thématiques d'action phares que nous avons annoncées dans notre Lettre aux Habitants de décembre 2022.

Celle du **11 avril** concernait les **arbres**, avec comme axe de réflexion plus spécifique « La gestion et protection de notre patrimoine arboré. »

Sous-divisés en plusieurs groupes d'échanges, les participants se sont penchés sur un diagnostic des problématiques et ensuite sur l'émergence de différentes pistes d'action.

Les temps de travail alternaient entre des moments en sous-groupes et des mises en commun en grand groupe.

Ces 3h de travail en intelligence collective ont donné lieu à une importante et vaste récolte d'informations qui seront traitées plus en profondeur lors de prochaines rencontres.

La réunion du **25 avril** réunissait quant à elle plusieurs de nos Comités de quartier membres autour de la vaste thématique de la **mobilité**. Celle-ci avait été découpée en 3 sous-thèmes : le Plan Communal de Mobilité, les Voies Pénétrantes, les déplacements Piétons ; chaque thème faisant l'objet de questions et réflexions spécifiques à chacun d'entre eux.

C'est en mode « World Café », où des sous-groupes se réunissaient successivement à chaque table thématique, venant compléter le travail effectué par le groupe précédant, que les 3 thématiques ont été traitées, donnant lieu comme le 11 avril à



une récolte abondante et riche, qui mérite d'être encore creusée dans le futur.

Ce qu'en disent des participants :

« Une réunion bien cadrée et menée dans laquelle nous avons pu traiter / débattre de thèmes importants pour notre communauté locale. »

« Je ressens la satisfaction d'avoir pu m'exprimer et de me sentir entendu, et j'ai même l'impression d'avoir échangé individuellement avec chacune des personnes présentes. »

Pauline Lemaire
chargée de mission

VOUS AVEZ DIT « COMITE DE QUARTIER » ?

Depuis 1974, l'ACQU réunit un nombre de Comités de quartier et associations, dans un objectif partagé de prendre soin de l'environnement de vie quotidien des habitants de notre commune.

Au fil des ans, le nombre de Comités membres n'a fait qu'augmenter ; l'ACQU en compte aujourd'hui 26.

Mais qu'est-ce donc exactement qu'un Comité de quartier ?

Quels en sont les avantages et objectifs ? Et comment en créer un ?

Dans cet article, nous tenterons de répondre à ces questions, et, nous l'espérons, de vous (re)motiver à rejoindre ou créer votre Comité de quartier.

Un Comité de quartier est un ensemble de citoyens et citoyennes habitant un même territoire à l'échelle d'un quartier, qui s'associent pour oeuvrer ensemble à la création ou le maintien d'un environnement de vie et d'habitat qui respecte leurs droits fondamentaux tels que celui de se déplacer, se réunir, être en bonne santé, avoir accès à un espace vert...

Wikipedia nous apprend que :

« Leur champ d'activité concerne, non pas la défense d'intérêts particuliers, mais les questions d'intérêt général : voirie, circulation, propreté, voisinage, etc.

Leur organisation, rôle et activités peuvent différer d'un quartier ou d'une ville à l'autre. Ils contribuent notamment à la question de la démocratie participative et peuvent tenir un rôle politique de revendication et de proposition, et d'action. Ils sont parfois aussi des lieux d'éducation permanente proposant la participation des citoyens à l'élaboration des décisions qui les concernent. Ce sont des lieux d'expérimentation de formes ou de contributions pour un renouveau de la démocratie, à l'heure où certaines élections connaissent des taux majoritaires d'abstention. »



Les membres d'un Comité réunis

Bien souvent, c'est au départ d'une lutte commune contre un projet perçu comme menaçant pour le quartier qu'un Comité ou une association de quartier voit le jour. Des citoyens et citoyennes s'unissent alors pour se battre contre un projet s'annonçant comme délétère à l'échelle d'un quartier entier, avec souvent même des conséquences potentielles pour la Commune dans son ensemble. Pensons par exemple au dossier qui a marqué la naissance de l'ACQU : celui du projet, dans les années septante, de la traversée d'Uccle par un tronçon du ring de Bruxelles qui aurait constitué une déchirure de la Commune.

Un Comité de quartier peut aussi émaner de l'énergie d'individus qui souhaitent tisser du lien entre riverains, à réfléchir et agir ensemble à l'amélioration de leur cadre de vie, en s'attaquant à de petits et grands problèmes.

Certains Comités de quartier sont par la force des choses plus actifs que d'autres, tant en termes de projets menés, que du nombre de leurs membres actifs. Il n'est en effet pas forcément évident, en tant qu'individu, de trouver du temps à y consacrer en plus du temps passé au travail, en famille ou aux loisirs. Pourtant, s'investir dans un Comité de quartier pourrait être qualifié de « temps perdu pour en gagner ». Forts de l'adage « seul on va vite, ensemble on va plus loin », nous pouvons considérer l'investissement dans un Comité de quartier comme une reconnexion à notre pouvoir citoyen individuel, en complément et en parallèle de notre action citoyenne effectuée tous les 5 ans par le biais des urnes.

Les Comités de quartier constituant un interlocuteur entre les habitants et les élus locaux, ils permettent aux habitants d'un territoire d'interagir plus concrètement et plus efficacement avec leurs représentants Communaux et ainsi faire remonter des observations et des idées pour une meilleure adéquation entre politiques et qualité de vie locales.

Ainsi, le Comité de quartier constitue une porte d'entrée idéale pour la participation citoyenne, l'implication des habitants dans la gestion de leur Commune.

A l'heure où la participation citoyenne en Belgique semble être au plus mauvais point -en témoigne l'étude menée conjointement par l'ULB et la VUB, et dont les résultats ont été présentés en mai 2023-, le rôle des Comités de quartier n'a jamais été aussi important.

Se pose évidemment la question de la mobilisation et de l'implication citoyenne, véritables défis de la participation. Ce n'est en effet pas tout de proposer des plateformes ou organes permettant la participation, encore faut-il que les personnes trouvent le temps d'y participer -ou décident de le trouver- en y voyant les façons dont ce fameux « temps perdu pour en gagner » peuvent leur bénéficier.

Enfin alors, pourquoi donc rejoindre le Comité du quartier que vous habitez, ou en créer un si votre quartier n'en dispose pas encore ?

Comme expliqué ci-dessus, le Comité ou l'Association de quartier permet de trouver un relais par lequel s'adresser à des Services Communaux parfois difficiles à joindre pour se sentir réellement entendu. Le Comité de quartier peut participer à nous rendre notre pouvoir citoyen et à l'exercer de façon constructive et concertée.

De façon concertée, en effet, car plutôt que de hurler son désaccord en tête à tête avec son écran d'ordinateur, sur l'un ou l'autre réseau 'social' où nous ne nous retrouverons en fin de compte qu'enfermés dans une caisse de résonance sans ouverture à l'échange de points de vue et d'expériences, nous pouvons au sein de notre Comité de quartier rencontrer nos voisins. Vraiment les rencontrer. Prendre le temps de les rencontrer. Autour d'un verre ou d'une auberge espagnole, pourquoi pas, mais surtout en parlant ensemble de sujets de fond qui touchent à la qualité de vie dans notre quartier, à notre pouvoir d'action en tant qu'habitant, à l'exercice de ce pouvoir citoyen.

Se réunir en Comité de quartier, c'est oeuvrer à se sentir bien localement, là où l'on vit. En réfléchissant et en mettant en oeuvre des actions permettant de nous réapproprier l'espace public de notre lieu d'habitat, cet espace vers lequel nous revenons chaque jour.

Par des contacts et échanges réguliers avec les membres de notre quartier, nous sommes d'autant plus prêts et disponibles à répondre au prochain projet qui viendrait menacer la vie locale.

Etre en lien avec nos voisins directs et plus éloignés, c'est aussi se rendre compte, par l'échange, de leur réalité quotidienne. Se mettre à la place de l'autre aide à le comprendre et à cesser de le voir comme faisant partie d'une masse abstraite et indéterminée -trop- différente de nous. De par

l'échange posé de points de vue, nous pouvons faire converger les opinions plutôt que de les opposer, et ainsi faire émerger une vision globale, non-clivante et inclusive d'une thématique ou situation donnée. Ce qui sera d'une aide précieuse dans le cas d'un dossier brûlant et difficile, où la passion du moment aura tendance à diviser les individus, là où la raison permettra plutôt de faire converger les positions.

Il serait totalement illusoire et naïf d'imaginer aligner tous les points de vue vers une pensée unique et lissée. Quelle serait d'ailleurs encore la créativité qui pourrait naître d'une mer aussi calme ?

De l'opposition, de la contradiction, de la projection dans une réalité différente de la nôtre peuvent émerger la créativité et l'invention de solutions, de façon nouvelles de vivre ensemble, tout en respectant les besoins de chacun.

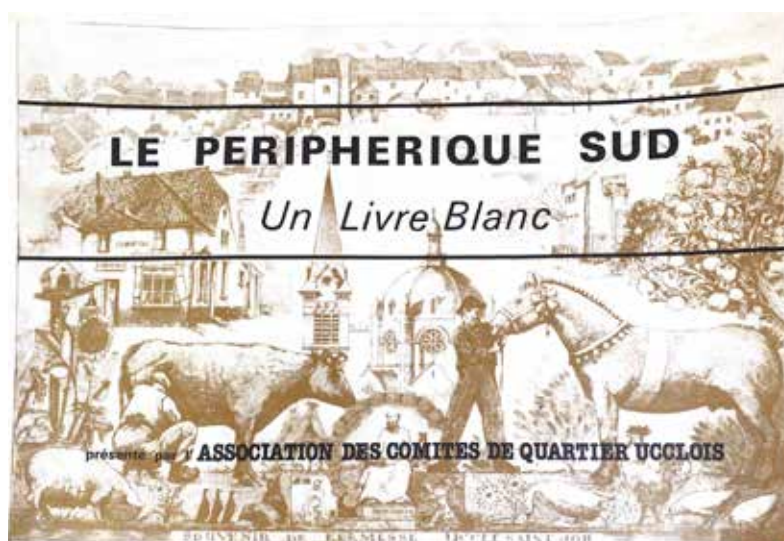
Avec l'ACQU, les Ucclois disposent d'un outil précieux dont ils et elles peuvent bénéficier par le biais de leurs Comités de quartier. Au départ de la mission d'Education Permanente qui nous est confiée par la Communauté française et pour laquelle nous sommes financés, l'ACQU souhaite soutenir et stimuler cette dynamique de démocratie, de citoyenneté et de participation locales.

En tant que Comité de quartier existant, vous pouvez faire appel à nous pour vous aider dans votre (re)dynamisation, la mobilisation de votre public cible. Si vous êtes un Comité de quartier existant qui n'est pas encore membre de l'ACQU, sachez que nous sommes toujours ravis de voir de nouveaux Comités nous rejoindre et que nous accueillerons avec plaisir votre candidature. Pour autant que les valeurs portées par votre Comité soient alignées avec celles présentées dans notre charte, que vous retrouverez sur notre site web, ou qui peut être obtenue sur simple demande. Et dans le cas où vous souhaiteriez rejoindre ou créer un Comité de quartier, n'hésitez pas également à entrer en contact avec nous.

*Pauline Lemaire
chargée de mission*

LE PERIPHERIQUE SUD Un Livre Blanc

*Le livre blanc du périphérique sud,
publié par l'ACQU à ses débuts.*



L'éducation permanente est un mouvement de pensée qui cherche à favoriser et à développer une prise de conscience et une connaissance critique des réalités de la société ; des capacités d'analyse, de choix, d'évaluation et d'action ; des attitudes de responsabilité et de participation active à la vie sociale, économique, culturelle et politique. Elle s'adresse principalement à un public adulte, en-dehors des structures d'éducation habituelles, en s'ancrant notamment dans le tissu citoyen et associatif dont elle vise à stimuler l'expression.

ACTION AUTOUR DES « ARBRES REMARQUABLES »

Comme nous vous l'annoncions dans notre Lettre aux Habitants de décembre 2022, notre programme d'activités de l'année 2023 a pour une de ses thématiques centrales celle des arbres.

Le 11 avril, une 1ère réunion exploratoire (dont vous pouvez lire un compte rendu dans cette édition de notre Lettre) a permis de faire émerger un nombre de pistes d'action pour la gestion et la protection de notre patrimoine arboré.

Une de ces pistes d'action concerne les arbres dits « remarquables », dont nombre sont répertoriés et enregistrés comme tels par la Région de Bruxelles Capitale.

Pour qu'un arbre soit qualifié de remarquable, il doit répondre à certains critères que nous analyserons lors d'une rencontre citoyenne dédiée dans le courant de l'automne.

D'ici là, nous vous posons la question suivante : **« Quel arbre de votre quartier vous semble éligible au statut de 'remarquable' ? »**

Nous vous invitons à nous en envoyer la photo, la localisation, ainsi qu'une brève explication de ce qui rend cet arbre remarquable à vos yeux.

Car c'est bien de cela qu'il s'agit : « En quoi cet arbre est-il remarquable pour vous ? »

Parce qu'il a été planté lors de la naissance de votre (petit)-enfant ? Parce que vous le voyez tous les jours en partant travailler et qu'il vous donne le sourire ? Parce qu'il accueille tous les ans une nichée de mésanges ? Parce qu'il procure de l'ombre à votre habitation ?

« Votre » arbre remarquable peut être situé en espace public ou en espace privé, à front de rue ou en intérieur d'îlot. Peu importe. Tant qu'il vous parle, et que vous nous expliquiez ce qui le rend remarquable à vos yeux.

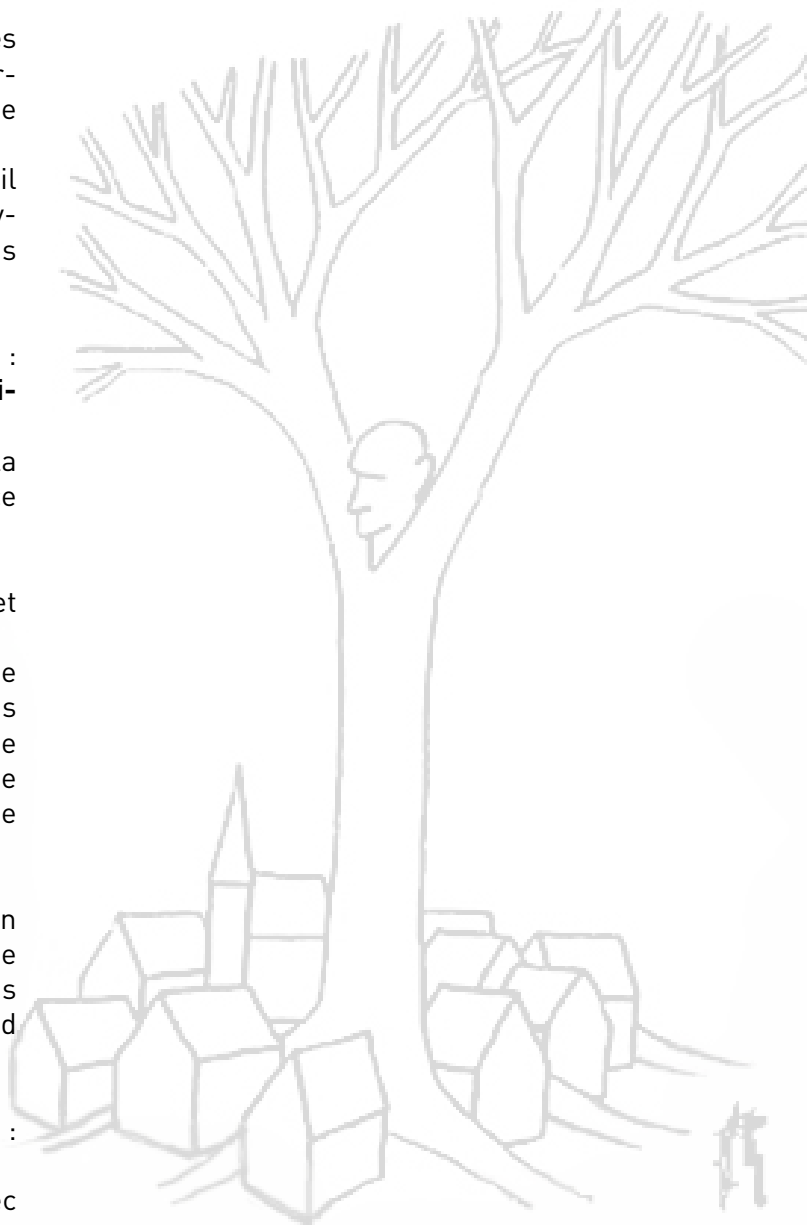
Vos réponses sont à envoyer à l'adresse suivante : pauline.acqu@gmail.com

Certaines contributions seront publiées, avec votre accord, dans notre prochaine Lettre.

Toutes les contributions constitueront la base de nos réflexions lors de la rencontre « Arbres remarquables » de cet automne.

A vos arbres, et à vos plumes !

*Pauline Lemaire
chargée de mission*



PONT CARSOEL : CECI N'EST PAS UNE PASSERELLE

... mais bien un nouveau tunnel à Uccle ... et même deux nouveaux tunnels : un tunnel ferroviaire de 45 m de long, et un tunnel pour le futur RER vélo de ... 80m de long. On vous explique.

Flashback

Certains habitants du quartier St Job/Carsoel auront peut-être remarqué les affiches qui ont été placées le 5 juin 2023 aux abords de la gare de St Job, annonçant la délivrance du permis d'urbanisme à Infrabel leur permettant de remplacer le pont existant surplombant la gare Saint-Job par un **nouveau tunnel**¹ et une **nouvelle place publique**.

Nous vous relations dans nos précédentes éditions les efforts réalisés par différent comités de quartier, soutenu par l'ACQU et par une pétition rassemblant

plusieurs centaines de personnes, visant à demander une réduction de **l'emprise environnementale, écologique et urbanistique** de ce projet tout en améliorant, et c'est important de le répéter, la **multimodalité sur ce site**, objectif que nous soutenons pleinement.

Vous vous souviendrez que notre groupe d'ingénieurs, d'architectes et de spécialistes en « ponts et chaussées », ayant pris l'avis de différentes associations, ont proposé à différentes reprises un **projet alternatif** à celui d'Infrabel, consistant en un « **pont en biais** » plutôt qu'un tunnel construit avec des poutres perpendiculaires aux voies, qui respecte toutes les règles légales en terme de mobilité (dimensionnement des quais, des trottoirs, des pistes vélo, ...), mais **avec l'avantage d'un bien meilleur bilan écologique et environnemental**, avec une réduction drastique du « **tout béton** », et, last but not least, avec une bien meilleure intégration dans la typologie du quartier. Ce projet alternatif nous semblait bien mieux répondre aux nombreuses réactions exprimées sur ce projet par les habitants et les 300+ pétitionnaires.

Ce projet alternatif n'a malheureusement pas été retenu par Infrabel et par Urban.Brussels, qui s'en

1 Conseil communal 25/02/2021 : « Le nouveau pont consistera en une dalle de 40 m de large (par rapport aux 6 m de large du pont actuel) (...). L'installation de cette dalle pose néanmoins des difficultés à Infrabel, dans la mesure où elle transforme le pont en un tunnel soumis à toute une série de contraintes légales visant à garantir la sécurité ferroviaire »

Note explicative Pont Carsoel, Infrabel, le 28 juin 2022, p 20)

Tableau comparatif : approche chiffrée et comparée



Le projet alternatif a l'ambition d'améliorer tous les indicateurs chiffrés du projet*.

	Pont actuel	Tunnel Infrabel vs pont actuel	Projet Alternatif « pont en biais » vs projet Infrabel	Notes
Superficie pont (rampes exclues)	324 m ² (27m x 12m)	1044 m ² (+300%) (43,5m x 24m)	540 m ² (-50%) (30m x 18m)	Pas de placette et de tunnel dans le projet alternatif
Rampes ou ascenseurs : superficie / Longueurs	0	18 m ² (2 ascenseurs)	18 m ² (2 ascenseurs)	Rempli des rampes par des ascenseurs, avec accès plus aisé
Superficie espaces verts	1600 m ²	+/- 500 m ² (-70%)	1500 m ² (-300%)	En respectant la loi sur la police des chemins de fer (27/4/2018)
Longueur quais	165 m	270 m (+65%)	160 m	Obligation légale !!
Cheminement moyen PMR rue/milieu du quai	Seulement côté sud, 90m « à plat » entre chéie St Job et quai	N&S : 135 m	N&S : 135 m	Hypothèse : passerelle d'accès au train à la mi-quai
Revêtement Imperméable Taux d'imperméabilisation	1772 m ² 0.55	4465 m ² (+250%) 0.16 (-75%)	Env 2000 m ² (-55%) Env 0.5 (+330%)	
Coefficient de potentiel de Biodiversité par Surface (CBS+)	0.24	0.07 (-70%)	0.24 (+350%)	Norme européenne : 0.30

Fig 2. - Le projet en chiffres - Source : Annexes I, Notes Explicatives 2021 et 2022 et Etude incidence du projet de remplacement du pont Carsoel

tiennent donc au projet initial légèrement amendé et répondant a minima sur l'implémentation des « conditions » accompagnant l'« avis favorable » rendu par le Collège suite à la Commission de Concertation du 20 juillet 2021, en y ajoutant suite à notre insistance, et c'est appréciable, une **récupération des eaux de ruissellement** vers des bassins de rétention, pour éviter d'augmenter les risques d'inondations dans ce secteur sensible.

Une vallée impactée

Malgré le fait qu'Infrabel ait supprimé les deux **rampes bétonnées** (côté Vivier d'Oie) d'une longueur et d'un dénivelé tels qu'elles étaient tout simplement, selon l'avis d'associations, inutilisables et donc inutiles, voire dangereuses vu le passage sous les 45 m de tunnel non-éclairé par la lumière naturelle avant de déboucher sur les quais (remplacées par deux ascenseurs), les **fondamentaux du projet restent quasi identiques** au projet initial et sont résumés dans le tableau en annexe.

Les **chiffres parlent d'eux-mêmes** (voir fig.2) en terme d'imperméabilisation, de bétonisation et d'impact sur l'environnement et la biodiversité : à noter l'interruption du « maillage vert », couloir de continuité pour la faune entre le Bois de la Cambre et le Kauwberg du fait de la bétonnisation de la vallée « de talus à talus », l'abattage de plus de 80 arbres sur 1000m², un indice de biodiversité du projet de 90% inférieur aux recommandations européennes,

l'absence d'implication d'un bureau d'architectes (alors que c'était le cas pour la petite passerelle vélo au Verrewinkel), des centaines de mètres carrés de murs béton qui feront l'objet d'un concours pour y placer du « street art »² (ou « fresques urbaines »...), recopiant ainsi les défauts de la gare du Vivier d'Oie régulièrement décriés lors des commissions de concertation.

Une occasion manquée ?

A l'heure où l'ensemble des pouvoirs publics communaux³, régionaux et européens⁴ prônent à **lutter contre le réchauffement climatique et la perte de biodiversité**, d'éviter les îlots de chaleur et de favoriser la perméabilité des sols ; à l'heure où la

2 « Considérant que : (...) Par leurs formes recourant aux lignes obliques, les aménagements proposés intègrent la typologie et l'esthétique [??] de la halte « Vivier d'Oie », située à l'extrémité du quartier, notamment par une possibilité de réaliser des peintures sur les murs en béton lisse », avis de la commission de concertation du 20 juillet 2021

3 Déclaration de « l'urgence climatique à Uccle » et « déclaration de Politique Générale 2018-2024 d'Uccle » spécifiant, entre autre, les ambitions en terme d'environnement, en terme de limitation d'abattage d'arbres le long des voies ferrées et de l'engagement d'associer les groupements de citoyens en amont de projets.

4 Les eurodéputés de la commission Environnement du Parlement européen doivent se prononcer en juin 2023 sur la « loi sur la restauration de la nature », faisant partie du Pacte vert Européen (« Green Deal »)



Figure 1: Illustration du projet – vue générale aérienne (les images de synthèses sont à titre indicatif)

participation citoyenne (inexistante dans ce projet alors qu'elle était exigée⁵) est mise en avant pour améliorer l'intégration des projets dans leur quartier,

est-ce que le projet proposé par Infrabel et approuvé par la Région est la bonne solution à l'amélioration (que nous soutenons) de la mobilité dans le quartier ?

5 Commission de concertation du 27 mars 2019 : « Considérant que le cahier des charges demande de consulter les associations d'habitants dans le quartier »

Dominique Vaes
info@observatoireuccl.be

LE THEATRE LE PUBLIC AU PARVIS ST PIERRE

Dans l'article concernant le pont Carsoel, nous dénonçons le manque de concertation avec les riverains dans le cas d'un projet d'envergure aux conséquences multiples pour les habitants.

Ce n'est hélas pas le seul, et cette fois c'est bien pire : nous sommes alertés depuis quelques semaines par les riverains du quartier Uccle Centre, représentés pour certains par le Comité de Quartier « Uccle-Centre Parvis », de leurs profondes inquiétudes face au projet d'installation du Théâtre Le Public dans l'ancien bâtiment de la Justice de Paix, situé au Parvis Saint-Pierre.

A l'heure où cette édition de notre Lettre aux Habitants part à l'impression, nous n'avons pas pu produire une analyse détaillée de ce projet.

En ressort néanmoins déjà ce qui nous semble être un manque criant de concertation avec les riverains ainsi qu'à un manque grave de vue d'ensemble pour la vie de ce quartier historique.

Qu'un théâtre – prestigieux comme Le Public – s'ouvre à Uccle, on ne peut que s'en réjouir. Mais ceci ne pourrait-il se faire dans la réflexion, en réfléchissant d'abord aux diverses facettes du projet.

En termes architecturaux, même s'il est délicat de dire ce qui est beau ou non, **le bâtiment prévu, n'est-il pas démesuré, ne va-t-il pas défigurer le Parvis ?** Cette belle église St Pierre va-t-elle rester le pôle d'attraction ? La construction va-t-elle s'intégrer dans l'ensemble existant ?

Ensuite, quelles vont être les conséquences en termes de mobilité et de stationnement ? Certes, on peut organiser des navettes depuis le parking de Stalle, mais les automobilistes ne vont-ils pas d'abord tenter de se garer le plus près possible, éventuellement sur les trottoirs ?

On ne peut se défaire de l'impression qu'on a donné le permis et qu'ensuite on verra comment on va en gérer les conséquences.

Répetons que ce qui nous paraît grave dans ce dossier – hélas pas isolé – c'est que le pouvoir politique parle facilement de « participation citoyenne », d'être à l'écoute des habitants ... et puis de les oublier !

Nous publierons dans notre Lettre de septembre une analyse plus détaillée de ce projet.

Entretiens, nous vous encourageons à vous intéresser à ce dossier (dont l'enquête publique était ouverte jusqu'au 20 juin), et à vous faire entendre, individuellement ou via votre comité de quartier, pour une meilleure concertation.

Denys Ryelandt

«IL ETAIT UNE FOIS LE MOINEAU DOMESTIQUE »

Tel aurait pu être le titre d'une fable de **Jean de Lafontaine**.

Mais qui se soucie vraiment de ce petit oiseau, ami fidèle de nos anciens, qui côtoyait jadis les rues et jardins de nos villes et villages... ?

Pourtant, comme le faisait remarquer Alain Paquet, ornithologue chez Natagora, lors d'une conférence donnée le 17 avril 2023 à la Maison communale, à l'initiative de l'Echevine de l'Environnement, c'est l'une des espèces qui est le plus en déclin dans nos pays européens. Dans la Région de Bruxelles-Capitale, « *Les Moineaux domestiques ont dramatiquement régressé (près de 95% depuis 1992, selon le programme de Suivi des Oiseaux Communs par points d'écoute) et notre Commune d'Uccle ne fait pas exception* ».

Pourquoi y a-t-il, aujourd'hui, une prise de conscience de la part de bon nombre de citoyens, quant à l'avenir de cet oiseau ?

C'est tout simplement que le Moineau domestique est l'une des richesses de la biodiversité en ville et un bien commun. Et il est la preuve vivante d'une diminution importante de la qualité environnementale de notre milieu de vie.

Depuis le néolithique, il est le compagnon de l'homme. Il l'a accompagné sur tous les continents, ayant besoin de lui pour y trouver sa nourriture et les endroits de nidification. Ce fut le cas notamment à Bruxelles, où il était très présent dans le passé. De nos jours, la présence du moineau est de moins en moins importante et décline de façon accélérée depuis à peu près vingt ans.

Anne, habitante de la rue Henri Van Zuylen, se souvient de son jardin des années 1950, il y a 73 ans...

« ... Une bande de 4 à 12 moineaux se trouve généralement dans le jardin 'cour avant' de ma maison ou en face, dans le rosier. Lorsque le voisin a taillé ce rosier, il y a un an ou deux, ils sont tous arrivés chez moi. Ils fréquentent spécialement le houx déplumé,



juste à côté de la maison de mon voisin, et le cyprès doré. »

« Selon moi, » dit-elle, **l'un des principaux facteurs du déclin des moineaux est la disparition des chevaux de trait**. Dans les années 1950, ils étaient au moins cinq à sillonner journallement le quartier : deux de la boulangerie chaussée d'Alseberg, juste en face de la rue Van Zuylen, un de la boulangerie du Globe, un de l'Union économique, et un des Glacières de Bruxelles. »

« Les moineaux se posaient tranquillement au milieu des rues puisqu'il ne passait que cinq ou six voitures par jour, et ils cherchaient les restes intéressants dans le crottin. Ma voisine d'en face jetait au milieu de la rue, chaque jour à 12h30, une pomme de terre écrasée (reste de son repas) en les appelant. Tous arrivaient. »

Quel plaisir que ce petit moment d'histoire !

Aujourd'hui, nombre d'habitants semblent avoir compris l'importance de la préservation de cette espèce d'oiseau dont Natagora a effectué un recensement.

Alain Paquet nous en dit ceci :

« A Uccle, le Moineau domestique s'est retiré des quartiers résidentiels du sud de la commune dans les années 1990. Dans la décennie suivante, il a disparu de la majeure partie nord et centre, à l'exception du quartier Saint-Job et d'un petit noyau relictuel au bord de l'extinction à la rue Lincoln. Il se maintient assez bien à l'ouest, où il y subsiste en nombre suffisant de la place Jean Vander Elst

jusqu'au Keyenbempt. Il est difficile de dire si la tendance à la régression s'est poursuivie dans les années 2017-2021. »

Actuellement, **la population nicheuse totale de Uccle est d'environ 220 à 240 couples.** Ils nichent dans des cavités du bâti, en petits groupes, composés de 5 à 30 couples, vivent dans les buissons, et se nourrissent d'insectes et de graines.

Les 'méta-colonies' les plus importantes sont par ordre décroissant :

1. 'Stalle-Alsemberg sud' : 115-130 couples, le plus gros noyau de population
2. 'Sud' : 45-50 couples
3. 'Centre' (Saint-Job) : 40 couples
4. 'Coghen nord' : 12 couples
5. 'Nord-est' : 5 couples

Le 20 juin 2022, l'asbl Oxy 15/Oxydurable avait organisé une conférence sur la préservation du Moineau domestique, avec l'aide de l'ornithologue Eric Etienne. Des visites ont eu lieu chez les habitants. Des conseils ont été prodigués sur le meilleur emplacement des nichoirs, sur la végétalisation dans les jardins et l'espace public (40 plantes ont été répertoriées par des spécialistes).

Des nichoirs ont été donnés gratuitement aux participants.

Un premier pas vers une sensibilisation auprès des habitants. La période de nidification a lieu de mars à mai. Déjà des petits « propriétaires » ont pris place dans les nichoirs, et les haies font retentir le chants des moineaux venus s'installer dans le quartier.

Il existe maintenant une asbl « Moineaux et Biodiversité » qui anime les « Groupes moineaux citoyens » des différentes communes de Bruxelles. Et, nous l'espérons, une cartographie des lieux de nidification dans tout Bruxelles verra bientôt le jour.

Toute personne intéressée par cette action peut prendre contact avec Nelly, par mail à l'adresse francene146@gmail.com ou par téléphone au 0478.39.18.95.

Des nichoirs sont mis à disposition gratuitement de ceux qui le désirent.

L'action « MOINEAUX » ne fait que commencer...

Xavier Retailleau

Le Moineau domestique



LA PLUME DU KAUWBERG : UN NOUVEAU MAGAZINE

L'asbl « SOS Kauwberg Uccle Natura », un des 'Comités' membres de l'ACQU, se dote d'une nouvelle publication !

Les temps changent en effet, et le Kauwberg est aujourd'hui sauvé.

Pour le respect et la protection de la nature en ville dans son ensemble, il reste cependant du pain sur la planche. C'est ainsi que SOS Kauwberg élargit son champ d'action au-delà du Kauwberg, dont la lutte -réussie !- pour assurer sa protection fait aujourd'hui office d'exemple.

L'association oriente désormais son action vers la préservation de la biodiversité urbaine et la défense du maillage écologique.

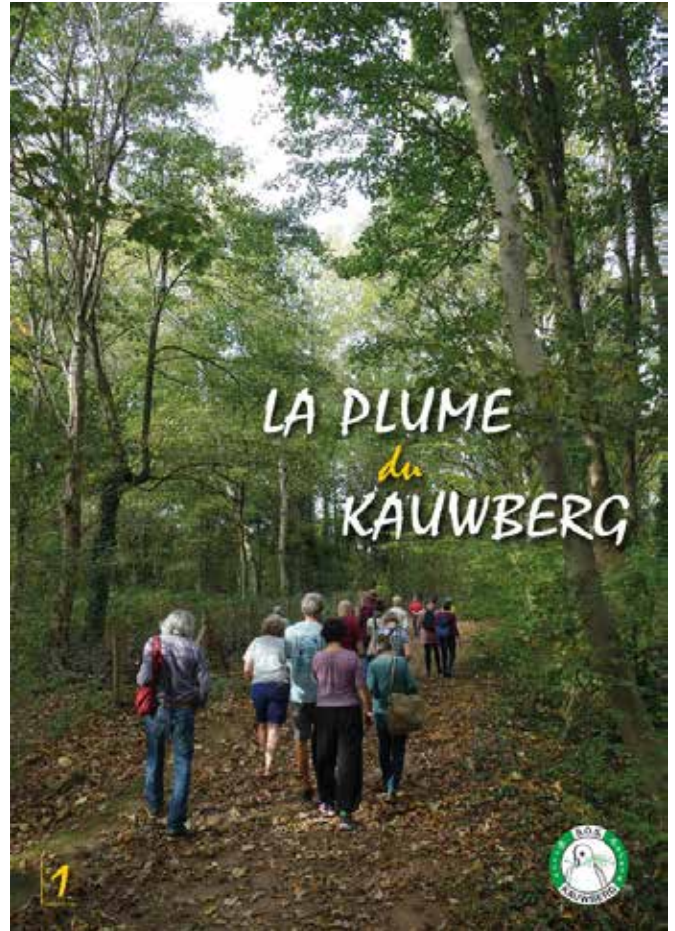
Le lien au Kauwberg reste néanmoins bien présent dans le nom de ce tout nouveau magazine nommé « La Plume du Kauwberg », et qui vient donc remplacer l'ancien « Kauwberg-Info ».

« La Plume du Kauwberg » paraîtra une fois par an et fera figure du nouveau visage de l'asbl ; une 'arme' de plus pour oeuvrer en faveur d'une ville vivante.

Vous y trouverez des articles de fond, des avis d'experts, des rencontres avec des passionnés de la nature en ville et des pistes concrètes pour agir en faveur du vivant en milieu urbain.

Vous pouvez soutenir l'action de SOS Kauwberg en devenant membre de l'asbl pour la modique somme de 10€, à verser sur le compte BE19 0682 0754 9412, en précisant votre prénom, nom et adresse postale.

Pour toute information complémentaire ou pour communiquer votre adresse email, vous pouvez prendre contact avec martine.de-becker@outlook.com



La couverture de la 1ère édition

L'Association de Comités de Quartier Ucclois

Les Comités membres

Andrimont

Sébastien DE PAUW, av. d'Andrimont 37
sebdepauw@yahoo.fr - 0476.80 29 45

Association protectrice des arbres en forêt de Soignes (APAFS)

Bascule - Rivoli

Damien ANGELET, rue Stanley, 37 (b.1)
GSM : 0483 485 433
damien.angelet@diplobel.fed.be

Bosveldweg asbl

Anne DEL MARMOL, av. Montjoie 92
cqbosveldweg@gmail.com - 0497.57 00 43

Bourdon – Horzel

Benoît LIMBOS, rue du Bourdon 67
0474 47 65 32 benoit.limbos@skynet.be

Calevoet

Ann-Mary FRANCKEN, Ancien Dieweg, 46
GSM : 0475 22 24 51
amfrancken@skynet.be

Churchill

Serge LEDERMAN – 0495.36 63 48
Rue Général Mac Arthur 13 (b.1)

Floride - Langeveld asbl

Chantal DE BRAUWERE
(Cf Administrateur)

Groeselenberg

Jean LESEUL - -- Groeselenberg 69
0494.68 29 37 – jean.leseul@gmail.com

Fond’Roy, asbl

Marc VAN DER HAEGEN
Av. Maréchal Ney 20 - 0475.81 20 05

Gracq Uccle

Patricia DUVIEUSART, rue du Merlo, 8 B (b.9)
GSM : 0478 33 38 72
uccle@gracq.org - www.gracq.org

Kauwberg Nature asbl

Thérèse VERTENEUIL – rue Engeland, 367
Tél. 02.375 45 73 – chabi@comiteengeland.be

Kinsendael – Kriekenput

Martine DE BECKER (cf Administrateur)

Les amis des bois de Buysdelle et de

Verrewinkel

Olivier KOOT, av. de Buysdelle 52
olivier.koot@scarlet.be
www.buysdelle.be/abbv/

Observatoire

Dominique VAES
(Cf Administrateur)

Ophem & C°

Yvette LAHAUT, rue des Myosotis, 20
Tél./fax : 02.376 61 71
yvettelahaut@yahoo.fr

OXY 15, Mon quartier, Ma vie asbl

Xavier RETAILLEAU
(Cf Administrateur) - www.oxy15.be

Parc Brugmann

Jean D'HAVE,
av. du Château de Walzin, 7 (22)
GSM : 0471 22 15 43
jean.dhave@gmail.com

Collectif de Riverains d'Uccle Centre (CRUC)

Nicola da Schio, rue V.Allard, 77 (b.28)
GSM : 0485.75 62 27

Plateau Engeland-Puits

Luc VAN DE WIELE, chemin du Puits, 77
Tél. : 02.374.81.04

Protection et avenir d'Avijl

Catherine TOUSSAINT
(Cf Administrateur) - www.avijl.org

Quartier St-Job

Jacques SPIES, Montagne de St Job, 90
jac@santescandinave.be - GSM : 0497 422 088

Quartier Lorraine

Denys Ryelandt - (Cf Administrateur)

Uccle n'est pas un long fleuve tranquille (UPFT)

Bertrand CHARLIER, ch. St Job, 317
Tél. 02.374 90 27

Vallée du Linkebeek

Henri VERLAET, Moensberg, 31
Tél. : 02.374.13.53
www.valleedulinkebeek.be

Vanderkindere – Bascule

Christella DI FIORE
Tél. 0479 612 440
comitevdkbascule@gmail.com et
www.comitevdkbascule.com

Le conseil d'administration

Président d'honneur : **BERNARD JOURET**

Président

Denys RYELANDT – av. du Maréchal, 20 A
Tél. : 02.374 97 03 – d.ryelandt@gmail.com

Vice Présidente

Catherine TOUSSAINT – Montagne de St Job, 139
Tél. : 02.374 02 60 – kther@belgacom.net

Trésorier

Xavier RETAILLEAU – rue du Château d'Eau, 97
Tél. fax 02.374 32 95 – retailleau.x@gmail.com

Florence VANDEN EEDE

Drève du Rembucher 10 - 1170 Bruxelles
0476.927 980 - florence.acqu@gmail.com

Martine De BECKER - Rue des Bigarreaux 34

02.375 78 88 et 0479.95 17 28
martine.de-becker@outlook.com

Michel DEVRIESE – av. De Fré, 29

Tél. : 02.374 85 80 – michel.devriese@skynet.be

François GLORIE – av. de Floréal, 35

Tél. : 02.344 48 88 – info@francoisglorie.be

Pierre GOBLET – rue Edouard Michiels, 13

GSM 0476 60 24 80 – pierregoblet@skynet.be

Christian HUBIN – Rue du Repos, 128

Tél. : 02.375 15 10 – chubin346@gmail.com

Chantal DE BRAUWERE - av. Gobert, 38

Tél. 0477 29 12 70 – chantaldebrauwere@hotmail.com

Jean Paul WOUTERS - av. de Foestraets, 4

Tél. 0497 59 95 06 – jpwouter@gmail.com

Karin STEVENS - 130 ch.de Boitsfort, 1170 Bruxelles

0497 82 93 60 – karinstevens@skynet.be

Dominique VAES - av. Lancaster 70

GSM 0475.51 34 10 – dvaes@observatoireuccle.be

Chargée de mission :

Pauline LEMAIRE
pauline.acqu@gmail.com

La « Lettre aux habitants »

Éditeur responsable : Denys RYELANDT

Coordination : Denys RYELANDT

La « Lettre aux Habitants » peut être consultée sur
le site internet de l'ACQU : www.acqu.be

Les opinions exprimées n'engagent pas nécessairement l'ACQU

Courriel : acqu.asbl@gmail.com

Impression : Drifosett Printing - www.drifosett.com

Tirage :
10.000 exemplaires imprimés sur papier recyclé
N° de compte de l'ACQU : BE61 3100 7343 1817

La LETTRE est publiée avec le soutien de la
Fédération Wallonie-Bruxelles et de la
Région de Bruxelles-Capitale.

Personnes de contact

Melkriek - Truite - Trois Rois - Vervloet

Jacques HIRSCHBÜHLER,
chemin de la Truite, 31
Tél. 02.332 23 99 et GSM : 0498 540 560
j.hirschbuhler@gmail.com

De Fré – Echevinage

Michel DEVRIESE
(Cf Administrateur)

Gare d'Uccle-Stalle

Michel Hubert, rue V. Allard, 273
Tél. (P) : 02.332 22 23
Tél. (B) : 02.211 78 53